

République Française
Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 10 Mars 2026

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal :
En exercice 19
Présents 13
Pouvoir 1
Votants 14
Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Date de la convocation
10/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----
Le 10 du mois de Mars à 19h30, -----
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à
Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de
VASSY Jean-Louis, Maire.
Présents : CHARVAT Patrick, JANTON Joëlle, DUC Gwendoline,
DUC Bernard, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine, PAQUIEN
Lionel, GAUDENECHÉ Patrice, SAUREL Nelly, BESSON Isabelle,
BRET Vincent, CLET Benjamin,
Absents excusés : RODRIGUEZ Richard, BARRIER Marie-Agnès
Absents : CARRERE Alexandra, MARY Claude, MARION Isabelle,
Pouvoirs : MATHIEU-POUGET Régine à CHARVAT Patrick
Secrétaire de séance : ROLIN Jérôme

DÉLIB. N° 015-2026

OBJET : Programme 2026 des travaux à réaliser en forêt communale : Demande de subvention auprès du Conseil Régional et du CD26

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026

La nature des travaux est la suivante :

- Parcelle 35
Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement feuillu de 6 à 9 m
- Parcelle 17-18-19
Maintenance de cloisonnement sylvicole
Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables travaux HT	19 190,00 € HT
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	5 757,00 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26	5 757,00 €
* Montant total des subventions	11 514,00 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	7 676,00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 026-200083731-20260310-DELIB015_2026-DE

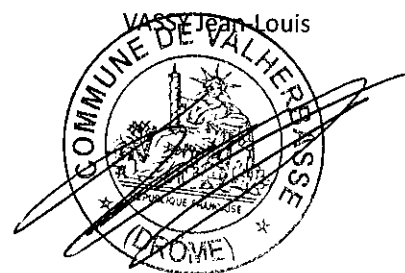
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Le Maire

Fait à Valherbasse, le 11/03/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr